



# Déclaration commune

INSTANCE DE CO-CONSTRUCTION n°8

Vendredi 20 décembre 2019  
Maison de la forêt départementale de SIVENS

Projet de territoire du TESCOU

A l'occasion de la réunion de l'instance de co-construction (ICC) de ce 20 décembre, les acteurs du projet de territoire ont souhaité communiquer d'une seule voix sur l'avancement de leurs travaux.

Les acteurs souhaitent tout d'abord rappeler les évolutions qu'a connu ce projet.

## **Une charte et un plan d'actions pour agir autour d'une vision partagée**

En décembre 2017, la charte préalable au projet stratégique du territoire du bassin versant du Tescou est signée par plus de 60 acteurs représentatifs de la vallée. Elle est le signe tangible d'un dialogue renoué entre ces acteurs pour la construction d'un projet d'avenir partagé pour le territoire.

Elle établit une gouvernance spécifique et définit les 3 thématiques prioritaires de travail autour de la question de l'eau, d'un développement économique de la vallée et de la préservation de sa biodiversité.

En juin 2018, un plan d'actions est approuvé par les signataires du projet de territoire. Plus d'une vingtaine d'actions visent à préserver le cadre de vie et l'identité du bassin versant du Tescou en contribuant à sa revitalisation économique, notamment par l'organisation de la ressource en eau et le développement durable du territoire. L'une de ces actions est la mise en place d'un schéma d'organisation et de gestion de la ressource en eau. En effet, dans les enjeux exprimés par la charte est reconnue l'existence de besoins en eau multiples non satisfaits sur le territoire. Les acteurs du projet de territoire actent le fait que le Tescou fait l'objet d'un déficit structurel majeur de la ressource en eau, particulièrement sur la partie non-réalimentée du haut-bassin (Pour exemple, lors de la période d'étiage 2019, la partie non réalimentée a fait l'objet d'une interdiction totale de prélèvement pendant près de 4 mois, faute de pluie et d'écoulement).

Au vu de ce constat partagé, les membres de la commission thématique « eau » ont identifié les voies possibles d'amélioration, tant pour les milieux naturels que pour les usages, par la validation d'un schéma de principe d'organisation de la ressource en eau qui repose sur 3 grands axes :

Axe 1 : Une optimisation de la retenue du Thérondel associée à l'utilisation du réseau du Syndicat d'Irrigation de Reyniès,

Axe 2 : La valorisation et la mutualisation des retenues collinaires individuelles pour le soutien des écoulements naturels du Tescou et l'alimentation des coteaux,

Axe 3 : La création d'un ouvrage sur le haut bassin du Tescou limité à une faisabilité technique et constructible allant jusqu'à 1 000 000 m3 disponibles.

**Ce schéma de principe d'organisation de la ressource en eau a été adopté par consensus lors de l'ICC du 9 septembre 2019 dans l'attente de la validation des volumes répondant aux besoins en eau sur le bassin versant du Tescou et aux enjeux d'avenir soulevés dans la charte.**

Afin d'appréhender de manière précise les besoins en eau agricoles sur l'ensemble du bassin versant, l'instance de co-construction décide le 9 septembre 2019 d'engager une étude complémentaire, confiée et financée par l'agence de l'eau Adour Garonne, et conduite techniquement par la Plateforme d'Agro-Ecologie du Lycée Agricole d'Auzeville.

## **Une évaluation concertée des besoins en eau pour l'agriculture**

Bâtie à partir d'un cadre méthodologique co-construit au sein de la commission thématique « eau », cette étude a été réalisée à partir d'une enquête de terrain qui a permis de rencontrer 27 exploitants agricoles choisis car représentatifs des 5 typologies principales d'agriculture présentes sur le bassin versant (élevage, polyculture, grandes cultures en sec, grandes cultures irriguées, et maraîchage et légumes de plein champs). L'objectif était de bien caractériser l'agriculture du bassin versant et de comprendre les projets des agriculteurs par typologie d'agriculture et les besoins en eau s'y rapportant territorialisés.

Cette évaluation a donné lieu à 7 réunions de la commission thématique « eau » qui se sont tenues en 14 semaines de travail. A l'issue de ces différentes étapes et particulièrement aux vues des résultats de l'étude menée par la plateforme d'agro-écologie d'Auzeville, les acteurs du projet de territoire s'accordent sur les constats suivants, par consentement :

### **Une agriculture économiquement fragile**

Tout d'abord, c'est une agriculture en difficulté, qui se révèle au terme de l'étude : dans beaucoup de situations, le revenu est faible, et les agriculteurs vivent des situations difficiles, avec une charge de travail importante, peu de marges de manœuvre et peu de capacité à maîtriser les aléas économiques et climatiques. Telle est la réalité que cette étude a enfin permis de mettre en évidence.

### **Une agriculture très diversifiée en transition vers l'agro-écologie**

L'agriculture du bassin du Tescou est diversifiée en termes de typologies, de taille d'exploitations et de modes de productions. Malgré ses difficultés, cette agriculture cherche souvent à s'adapter en intégrant les attentes sociétales et environnementales d'aujourd'hui: évolution vers les circuits de proximité, meilleures pratiques de gestion des sols, pratiques agro-écologiques.

### **Une agriculture dont le projet est de sécuriser ses revenus**

#### **en trouvant des productions optimisant la valeur ajoutée et/ou en se diversifiant**

Quelles que soient les hypothèses, il ressort de l'étude qu'il manque de l'eau sur le bassin pour permettre de donner à tous les agriculteurs des conditions durables pour exercer leur métier et en vivre décemment. Ce manque d'eau n'est pas la seule cause des difficultés de l'agriculture sur le bassin, mais il est souvent vécu comme un frein, qui rend difficile l'amélioration de la situation des exploitations.

Ce besoin en eau ressort de l'étude comme nécessaire pour sécuriser la situation des agriculteurs: se protéger d'un aléa climatique de plus en plus présent avec le changement climatique, et qui peut mettre en péril l'activité lors d'années difficiles. Il s'agit alors, par un accès raisonnable à l'eau, de garantir une part du revenu en assurant la régularité d'une partie de la production.

Une part des besoins vise par ailleurs à permettre une diversification de l'activité, notamment vers des productions qui permettent une optimisation de la valeur ajoutée: productions de semences, mais aussi maraîchage, légumes de plein champ, culture pérennes, luzerne etc. les options sont nombreuses, tout en restant limitées dans leur dimensionnement par la charge de travail disponible pour ces cultures.

### **L'eau, une condition indispensable mais pas suffisante**

Le développement durable du territoire passe aussi par d'autres engagements, dont notamment:

- \* Une organisation des circuits courts et/ou de proximité pour venir en appui aux initiatives et projets que souhaitent porter les agriculteurs du territoire pour améliorer leurs situations,
- \* Un engagement des filières pour aider à la diversification (nouveaux marchés) des productions sur le territoire et offrir de nouvelles perspectives aux agriculteurs,
- \* Un appui technique et organisationnel pour permettre l'engagement des agriculteurs dans une transition ambitieuse.

## **Une vision et un objectif partagés**

Tous les acteurs reconnaissent l'excellente qualité de ce diagnostic et partagent unanimement l'idée qu'il est de leur responsabilité collective de trouver sans tarder des solutions pour créer les conditions qui permettront à ces exploitants de déployer leurs projets de développement et/ou de diversification.

## **Une évaluation des besoins en eau territorialisée**

Les besoins globaux (besoins actuels et besoins futurs en eau) des exploitations agricoles évalués dans le cadre de l'étude à partir des typologies d'exploitations enquêtées et de l'analyse des agronomes de la plateforme agro-écologique d'Auzeville dans un scénario réaliste prenant en compte les aléas climatiques sont de 3.1 millions de m<sup>3</sup> sur l'ensemble du bassin versant (plaine et coteaux).

Ces besoins sont actuellement satisfaits partiellement soit par des prélèvements en cours d'eau, soit à partir de retenues individuelles. L'étude permet de différencier ces besoins selon les typologies d'exploitations et selon trois secteurs : la partie du bassin versant réalimentée par la retenue de Théronnel, la partie amont du Tescounet non réalimentée, la partie non réalimentée du Tescou en amont de la confluence avec le Tescounet. Ainsi des solutions plurielles adaptées à la diversité des situations doivent maintenant être mises en œuvre.

Les besoins globaux se répartissent de la façon suivante :

- Sur la partie Tescounet non réalimenté, 312 000 m<sup>3</sup>
- Sur la partie réalimentée du Tescou-Tescounet, 1 149 000 m<sup>3</sup>
- Sur la partie non réalimenté du Tescou, les besoins globaux sont évalués à 1 400 000 m<sup>3</sup>,
- Ainsi que des besoins de 239 000 m<sup>3</sup> pour les exploitations situées entre deux sous-bassins.

afin de sécuriser les revenus, gérer les aléas climatiques et développer des projets agroécologiques.

De ces besoins globaux seront déduits les besoins déjà satisfaits par les ressources existantes afin de passer aux besoins nets.

Ces valeurs sont à prendre comme une valeur guide à plus ou moins 10 %.

L'impact du changement climatique sera à prendre en compte tout comme les besoins pour les milieux aquatiques.

## **Vers une nouvelle phase du projet de territoire**

La méthode innovante de co-construction a pu se dérouler dans le cadre d'une volonté commune de convergence des analyses malgré les différends initiaux. Les acteurs du projet de territoire reconnaissent qu'il est maintenant possible, en prenant pour base ces travaux, de finaliser la réflexion sur l'adéquation des solutions « eau » aux besoins.

D'importants moyens ont été mobilisés en animation, en études, en temps de réflexion, en impliquant des acteurs. L'ensemble des financeurs qui rendent possible la mise en œuvre de ce projet sont remerciés.

Les acteurs du projet de territoire souhaitent prendre leur responsabilité et finaliser ces travaux, pour passer à une nouvelle phase du projet de territoire, qui permette la mise en œuvre concrète des actions et projets indispensables à l'avenir du territoire. Leur volonté est de voir l'étape qui s'achève aujourd'hui contribuer à l'émergence d'un projet social, économique et environnemental au bénéfice du territoire et de ses habitants. La prochaine étape comprendra la territorialisation plus fine des besoins, la poursuite de l'étude socio-économique programmée, et la réalisation d'une étude financière.

Maison forestière de Sivens, le 20 décembre 2019

**Les acteurs du projet de territoire**